

# **Avenant Document d'application du contrat de présence postale territoriale 2014/2016**

**Modalités de mise en œuvre des parts  
négociés avec la Commission Départementale  
de Présence Postale Territoriale**

**Application au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

## Part B : Amélioration de l'accès aux services postaux (part négociée avec la CDPPT)

### B1 : Travaux de modernisation des bureaux de poste

Dépenses éligibles	Travaux de modernisation des bureaux de poste
Objectif	Poursuivre le programme de travaux de modernisation des bureaux de poste situés en zones prioritaires (rurale et ZUS) ou des bureaux structurant.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements dans des bureaux de poste :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ situés dans les communes du périmètre rural,</li> <li>○ structurant l'offre postale en zone rurale,</li> <li>○ situés dans les zonages de la Politique de la Ville</li> </ul> </li> </ul>
Coûts standard par bureau de poste	<p>1) Réaménagement immobilier et modernisation des équipements hors programme spécifique ESCI (cf. B3):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ bureaux du périmètre rural: 70 K€</li> <li>○ bureaux structurant l'offre postale en zone rurale : 150 K€</li> <li>○ bureaux situés dans les zonages de la Politique de la Ville</li> <li>○ : 200 K€</li> </ul> <p>2) Modernisation de l'espace public : 25 K€</p> <p>3) Modernisation de la signalétique : 3 K€</p> <p>4) Relocalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ bureaux du périmètre rural : 100 K€</li> <li>○ bureaux structurant l'offre postale en zone rurale : 185 K€</li> <li>○ bureaux situés dans les zonages de la Politique de la Ville</li> <li>○ : 250 K€</li> </ul> <p><b>Attention :</b> les coûts standard visent à permettre une première mesure de la consommation budgétaire et doivent être ajustés en fonction des caractéristiques du bâtiment et du projet d'aménagement, pour satisfaire à la fiabilité des prévisions.</p>

- **B2 : Accompagnement des clientèles fragiles dans les bureaux situés** dans les zonages de la Politique de la Ville

Dépenses éligibles	Partenariats avec les acteurs de la politique de la ville Prestations d'accompagnement
Objectif	Permettre aux clientèles en situation de vulnérabilité ou de fragilité financière d'accéder à l'ensemble de l'offre postale grâce à la mise en place d'un accompagnement via des actions de traduction, d'interprétariat, de médiation et de pédagogie budgétaire et financière.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats associatifs répondant aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ agrément : référencement national ou conforme aux critères définis comme incontournables par La Poste,</li> <li>○ opérations : référencement dans le catalogue des missions,</li> <li>○ financement : pour préserver la pérennité de l'association, le financement au titre du fonds de péréquation ne pourra pas dépasser un plafond fixé à 20% des ressources annuelles de l'association, sur la période du contrat.</li> </ul> </li> <li>• Achat de prestations externes (interprétariat, traduction...)</li> </ul>

### **B3 : Accessibilité numérique des bureaux de poste et des partenariats**

Dépense éligible	Installation et renouvellement de l'équipement informatique des partenariats
Objectif	Mettre à disposition des points de contact en partenariat des moyens informatiques adaptés
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement des équipements existants</li> <li>• Maintenance des matériels et coût d'abonnement au réseau</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de nouveaux matériels informatiques (tablettes en APC, système d'information en RP et les périphériques associés) et formation des utilisateurs</li> </ul>
Coûts standard par partenariat	<p>1) Renouvellement matériel informatique partenariats : 1,5 K€ par renouvellement d'équipement</p> <p>2) Nouveaux équipements tablettes APC (mobilier, système d'information et formation) : 1,8 K€ par point de contact équipé</p> <p>3) Informatisation et formation des RP : 1,8 K€ par point de contact équipé</p> <p>4) Coût de développement pour la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information dédiés aux partenariats (à répartir sur les points de contact bénéficiaires)</p> <p>5) Expérimentations d'autres équipements : devis pour chaque projet</p> <p>6) Maintenance et connexion réseau : 1,5 K€ par an par point de contact équipé</p> <p><b>Attention</b> : le coût indiqué ci-dessus est un coût standard pour permettre une première évaluation au moment de la programmation des projets. Ce coût devra être ajusté avec les dépenses réelles.</p>

Dépense éligible	Faciliter l'accès au numéraire
Objectif	Contribuer à l'attractivité des communes rurales et au développement des services et commerces de proximité.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation et fonctionnement de nouveaux guichets automatiques de banque (GAB) suivant les critères d'éligibilité ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ distance minimale de 5 km ou 20 mn d'un GAB de La Banque Postale ou de la concurrence ;</li> <li>○ pas de GAB en APC/API/RPC.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Attention</b> : la CDPPT doit valider dans un premier temps le respect des critères d'éligibilité. Toute opération ne pourra être définitivement validée qu'en fonction des résultats d'une analyse de la faisabilité sécuritaire et technique réalisée par La Poste.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement contribuant au développement de nouveaux moyens de paiement électroniques et technologies associées (porte-monnaie électronique, smartphones ...) : expérimentations à faire valider par l'Observatoire national de la présence postale.</li> </ul>
Coûts standard par automate	<p>1) Guichets automatiques de banque (GAB) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dépenses d'installation de l'automate : la contribution financière à l'installation et au fonctionnement de l'automate est limitée à <b>60 K€</b> par opération, sur la durée du contrat, <b>le différentiel étant pris en charge par la collectivité.</b></li> </ul> <p><b><i>Attention pour information : les coûts estimés des GAB ruraux sont de 90 K€ (coût des travaux, coût de câblage, coût de sureté, coût d'achat)</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ coûts <b>annuels</b> de gestion opérationnelle (pour les GAB ruraux existants et à venir) : 12 K€ par automate</li> </ul> <p>2) Expérimentations d'autres équipements : devis pour chaque projet</p>

Dépense éligible	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déploiement d'un programme d'investissement spécifique : Espace Service Client Intégral (ESCI) dans le cadre de la rénovation de bureaux situés dans les zonages de la Politique de la Ville</li> </ul>
Objectifs	<p>Améliorer les conditions d'accueil des clients et la sécurité des biens et des personnes par une diminution du maniement de fonds.</p> <p>Développer le niveau de bancarisation des clientèles fragiles.</p>
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bureaux situés dans les zonages de la Politique de la Ville</li> <li>•</li> </ul>

Coûts standard	<p>Réaménagement immobilier et modernisation des équipements :</p> <p>1) Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ESCI dans bureau sans vitre anti franchissement <b>(hors automate)</b> : 220 K€</li> <li>○ ESCI dans bureau avec vitre anti franchissement <b>(hors coût automate)</b> : 290 K€</li> <li>○ Transformation ESC vers ESCI <b>(hors coût automate)</b> : 50 K€</li> </ul> <p>2) Automates</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coût automate interne (achat et installation): 31 K€</li> <li>○ Coût annuel de gestion opérationnelle : 12 K€</li> </ul> <p><b>Attention</b> : Les coûts standard visent à permettre une première mesure de la consommation budgétaire et doivent être ajustés en fonction des caractéristiques du bâtiment et du projet d'aménagement, pour satisfaire à la fiabilité des prévisions.</p>

## **B4 : Attractivité des partenariats et soutien à la dynamique de mutualisation**

Dépense éligible	Amélioration et accroissement de l'offre des partenariats existants
Objectif	Adapter l'offre des partenariats existants aux besoins du public
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentations de nouveaux services et prestations à faire valider par l'Observatoire (Colis, Courrier, Banque)</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	Devis pour chaque expérimentation

Dépense éligible	Concours à la rénovation d'APC/API
Objectif	Contribuer à l'attractivité des APC/API existantes
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de mutualisation d'une APC/API existante avec tout autre service public</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	50% du coût de l'opération dans la limite de 15 K€ sur 3 ans. (à proratiser en fonction du nombre de partenaires)

Dépense éligible	Renouvellement du mobilier et de la signalétique des partenariats
Objectif	Maintenir l'attractivité des partenariats en améliorant le matériel mis à disposition
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement du mobilier</li> <li>• Remplacement de la signalétique</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2,4 K€ par opération pour le mobilier</li> <li>○ 2,4 K€ pour la signalétique</li> </ul>

Dépense éligible	Formation du personnel de remplacement dans les APC/API
Objectif	Assurer la continuité du service postal dans les partenariats en formant des personnels de remplacement pour les périodes de congés.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées de formation postale (formateur et logistique).</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	800 € par journée de formation.

Dépense éligible	Mutualisation de services de proximité incluant l'offre postale
Objectif	Renforcer la dynamique de mutualisation de services de proximité : adaptation de la présence postale à travers la mise en place de partenariats, y compris les bureaux de poste accueillant des services mutualisés d'autres opérateurs de services, publics ou privés, exerçant des missions d'intérêt général;
Projets éligibles	<p>Investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux permettant la mutualisation d'au moins deux services au public dont un incluant l'offre postale ;</li> <li>• Equipements informatiques et numériques, mobilier et signalétique adaptée</li> </ul> <p>Autres dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de personnel mutualisé ;</li> <li>• Création d'outils mutualisés à destination du public.</li> <li>• Dépenses de communication</li> </ul> <p><b>Attention : Financement d'expérimentations avec d'autres structures préalablement validées par l'Observatoire</b> (exemples : structures de l'Economie sociale et solidaire comme les ESAT, les coopératives, les établissements mutualistes, fondations, établissements publics ou semi publics)</p>



## B5 : Création de partenariats additionnels au réseau

Dépense éligible	Création de partenariats additionnels au réseau des points de contact
Objectif	Adapter l'offre postale de services aux modes de vie en créant des points de contact dont les horaires d'ouverture sont complémentaires de ceux des points de contact existants.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et fonctionnement d'APC/API</li> <li>• Création et fonctionnement de RP, y compris ceux mis en place avec les acteurs de l'ESS</li> <li>• Création et fonctionnement de nouvelles formes de mutualisation validées par l'Observatoire</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	1) AP : 60 000 € pour 3 ans 2) RP: 15 000 € pour 3 ans 3) Nouvelles formes de partenariats : à valider par l'Observatoire sur proposition de La Poste

## B6 : Communication sur le rôle de la CDPPT et les actions réalisées grâce au fonds de péréquation

Dépense éligible	Toute action de communication et d'information valorisant le rôle et les réalisations des CDPPT
Objectif	Faire connaître et valoriser toute opération réalisée grâce au fonds de péréquation Faire connaître le rôle et les missions des CDPPT
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations presse</li> <li>• Evénements</li> <li>• Supports d'information</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	1‰ de la dotation départementale

## Part D : Renforcement de l'offre postale dans les DOM (part négociée avec la CDPPT)

Dépense éligible	Travaux de modernisation des bureaux de poste
Objectif	Améliorer les conditions d'accueil dans les bureaux de poste des DOM.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements dans les bureaux de poste des DOM</li> </ul>
Coûts standard par bureau de poste	<p>1) Réaménagement immobilier et modernisation des équipements hors ESCI : 220 K€</p> <p>2) Réaménagement immobilier et modernisation des équipements ESCI dans bureau sans vitre anti-franchissement (hors coût automate) : 220 K€</p> <p>3) Réaménagement immobilier et modernisation des équipements ESCI dans bureau avec vitre anti-franchissement (hors coût automate) : 290 K€</p> <p>4) Transformation ESC vers ESCI (hors coût automate) : 50 K€</p> <p>5) Coût automate interne (achat et installation) : 31 K€</p> <p>6) Coût annuel de gestion opérationnelle : 12 K€</p> <p>7) Modernisation de l'espace public : 25 K€</p> <p>8) Modernisation de la signalétique : 3 K€</p> <p>9) Relocalisation : 330 K€</p> <p><b>Attention :</b> Les coûts standards visent à permettre une première mesure de la consommation budgétaire et doivent être ajustés en fonction des caractéristiques du bâtiment et du projet d'aménagement, pour satisfaire à la fiabilité des prévisions.</p>

Dépense éligible	Accompagnement à l'accès aux services postaux des clientèles fragiles
Objectif	Permettre aux clientèles des DOM d'accéder à l'ensemble de l'offre postale en levant les freins existants via des actions de traduction et d'interprétariat, de pédagogie notamment bancaire, et de médiation.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats associatifs répondant aux critères suivants :</li> </ul>

	<p>a. agrément : référencement national ou conforme aux critères définis comme incontournables par La Poste,</p> <p>b. opérations : référencement dans le catalogue des missions,</p> <p>c. financement : pour préserver la pérennité de l'association, le financement au titre du fonds de péréquation ne pourra pas dépasser un plafond fixé à 20% des ressources annuelles de l'association, sur la période du contrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de prestations externes (interprétariat, traduction ...)</li> </ul>
--	---

Dépense éligible	Création de partenariats additionnels au réseau
Objectif	Adapter l'offre postale de services aux modes de vie en créant des points de contact dont les horaires d'ouverture sont complémentaires de ceux des points de contact existants.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et fonctionnement d'APC/API</li> <li>• Création et fonctionnement de RP</li> <li>• Création et fonctionnement de nouvelles formes de mutualisation validées par l'Observatoire</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	<p>1) AP : 60 000 € pour 3 ans</p> <p>2) RP : 15 000 € pour 3 ans</p> <p>3) Nouvelles formes de partenariats : à valider par l'Observatoire sur proposition de La Poste</p>

Dépense éligible	Mesures visant à garantir l'accès aux services postaux
Objectif	Permettre l'accès aux services postaux dans les zones où l'accès est particulièrement difficile.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de connexion physique ou immatérielle (parabole)</li> </ul>

Dépense éligible	Installation et renouvellement de l'équipement informatique des partenariats
Objectif	Mettre à disposition des points de contact en partenariat des moyens informatiques adaptés
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement des équipements existants ;</li> <li>Maintenance des matériels et coût d'abonnement au réseau ;</li> <li>Installation de nouveaux matériels informatiques (tablettes en APC, système d'information en RP et les périphériques associés) et formation des utilisateurs.</li> </ul>
Coûts standard par partenariat	<p>1) Renouvellement matériel informatique partenariats : 1,5 K€ par renouvellement d'équipement</p> <p>2) Nouveaux équipements tablettes APC (Mobilier, système d'information et formation) : 1,8 K€ par point de contact équipé</p> <p>3) Informatisation et formation des RP : 1,8 K€ par point de contact équipé</p> <p>4) Coût de développement pour la mise en œuvre des nouveaux systèmes d'information dédiés aux partenariats (à répartir sur les points de contact bénéficiaires)</p> <p>5) Maintenance et connexion réseau : 1,5 K€ par an par point de contact équipé</p> <p><b>Attention</b> : le coût indiqué ci-dessus est un coût standard pour permettre une première évaluation au moment de la programmation des projets. Ce coût devra être ajusté avec les dépenses réelles.</p>

Dépense éligible	Accès au numéraire
Objectif	Contribuer à l'attractivité des communes et au développement des services et commerces de proximité.
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation et fonctionnement de nouveaux guichets automatiques de banque (GAB) suivant les critères d'éligibilité ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ distance minimale de 5 km ou 20 mn d'un GAB de La Banque Postale ou de la concurrence ;</li> <li>○ pas de GAB dans les APC/API ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Attention</b> : la CDPPT doit valider dans un premier temps le respect des critères d'éligibilité. Toute opération ne pourra être définitivement validée qu'en fonction des résultats d'une analyse de la faisabilité sécuritaire et technique réalisée par La Poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement contribuant au développement de nouveaux moyens de paiement électroniques et technologies associées (porte-monnaie électronique, smartphones ...), expérimentations à valider par l'Observatoire</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	<p>1) Guichets automatiques de banque (GAB) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dépenses d'installation de l'automate : la contribution financière à l'installation et au fonctionnement de l'automate est limitée à <b>60 K€</b> par opération, sur la durée du contrat, <b>le différentiel étant pris en charge par la collectivité.</b></li> </ul> <p><b>Attention pour information : les coûts estimés des GAB ruraux sont de 90 KE (coût des travaux, coûts de câblage, coût de sureté, coût d'achat)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ coûts <b>annuels</b> de gestion opérationnelle (pour les GAB ruraux existants et à venir) : 12 K€ par automate</li> </ul> <p>2) Expérimentations d'autres équipements : devis pour chaque projet</p>

Dépense éligible	Amélioration et accroissement de l'offre des partenariats existants
Objectif	Adapter l'offre des partenariats existants aux besoins du public
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimentations de nouveaux services et prestations à faire valider par l'Observatoire (Colis, Courrier, Banque)</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	Devis pour chaque expérimentation

Dépense éligible	Concours à la rénovation d'APC/API
Objectif	Contribuer à l'attractivité des APC/API existantes
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de mutualisation d'une APC/API existante avec au moins un autre service public</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	50% du coût de l'opération dans la limite de 15 K€ sur 3 ans (à proratiser en fonction du nombre de partenaires).

Dépense éligible	Mutualisation de services de proximité incluant l'offre postale
Objectif	Renforcer la dynamique de mutualisation de services de proximité : adaptation de la présence postale à travers la mise en place de partenariats, y compris les bureaux de poste accueillant des services mutualisés d'autres opérateurs de services, publics ou privés, exerçant des missions d'intérêt général;
Projets éligibles	Investissements <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux permettant la mutualisation d'au moins deux services au public dont un incluant l'offre postale ;</li> <li>• Equipements informatiques et numériques, mobilier et signalétique adaptée</li> </ul>

	<p>Autres dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de personnel mutualisé ;</li> <li>• Création d'outils mutualisés à destination du public.</li> <li>• Dépenses de communication</li> </ul> <p><b>Attention : Financement d'expérimentations avec d'autres structures préalablement validées par l'Observatoire</b> (exemples : structures de l'Economie sociale et solidaire comme les ESAT, les coopératives, les établissements mutualistes, fondations, établissements publics ou semi publics)</p> <p>Financement d'expérimentations avec d'autres structures préalablement validées par l'Observatoire (exemples : structures de l'Economie sociale et solidaire comme les ESAT, les coopératives, les établissements mutualistes, fondations, établissements publics ou semi publics)</p>
--	--

Dépense éligible	Renouvellement du mobilier et de la signalétique des partenariats
Objectif	Maintenir l'attractivité des partenariats en améliorant le matériel mis à disposition
Projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement du mobilier</li> <li>- Remplacement de la signalétique</li> </ul>
Estimation indicative et prévisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2,4 K€ par opération pour le mobilier</li> <li>○ 2,4 K€ pour la signalétique</li> </ul>

Dépense éligible	Formation du personnel de remplacement des APC/API
Objectif	Assurer la continuité du service postal dans les partenariats en formant des personnels de remplacement pour les périodes de congés.
Projets	Journées de formation postale (formateur et logistique).

éligibles	
Estimation indicative et prévisionnelle	800 € par journée de formation.

<b>Dépense éligible</b>	<b>Toute action de communication et d'information valorisant le rôle et les réalisations des CDPPT</b>
Objectifs	Faire connaître et valoriser toute opération réalisée grâce au fonds de péréquation Faire connaître le rôle et les missions des CDPPT
Projets éligibles	- Opérations presse - Evénements - Supports d'information
Estimation indicative et prévisionnelle	1 ‰ de la dotation départementale